



Formation Continue



04 94 58 58 22



formationcontinue@ifpvps.fr



<https://www.ifpvps.fr/formation>

Espace André
401 B chemin des Plantades
83130 LA GARDE



N° de déclaration d'activité **93.83.04918.83** (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Public et prérequis :

- Tous les professionnels de santé

(Pas de prérequis)

Nombre de participants :

- De 6 à 18 maximum

Durée : 7 heures

Calendrier :

Nous contacter : **04 94 58 58 22**

Tarifs 2024 :

INTER : 150 € / personne

Tarif de groupe ou formation INTRA,
nous contacter :

04 94 58 58 22

Le secret professionnel

Cette formation a pour but d'informer et de sensibiliser les professionnels de la santé sur la notion essentielle de respect du secret professionnel et du devoir de confidentialité dans leur pratique quotidienne. Le secret professionnel est un principe éthique fondamental qui garantit la confidentialité des informations personnelles et médicales des patients.



OBJECTIFS

- Comprendre la notion de respect du secret professionnel et du devoir de confidentialité et l'instituer dans l'intérêt du patient.
- Appréhender les conséquences juridiques liées à l'inobservation de ces obligations.
- Développer des comportements responsables au regard de cette obligation.



CONTENUS

- Les différentes notions : devoir de réserve, le secret professionnel et le respect de la confidentialité
- Les textes et la réglementation sur le sujet
- Les droits et obligations des personnels soignants à l'hôpital
- Les dépositaires du secret professionnel
- Les informations protégées par le secret professionnel
- Les dérogations au secret professionnel
- Étude des situations problématiques face au respect de cette obligation
- Les conséquences de la violation du secret professionnel
- La jurisprudence.

METHODES

- Adaptation du contenu et des méthodes aux besoins et attentes spécifiques des participants
- Apports théoriques articulés à l'expérience des participants
- Étude de cas, jurisprudences
- Échanges et débats avec les participants sur les problématiques liées à cette obligation
- Remise d'un livret pédagogique comprenant les principaux textes et documents exposés

DISPOSITIF D'EVALUATION

Elle porte sur l'atteinte des objectifs et sur la satisfaction des stagiaires.

Elle aborde les thèmes suivants :

- La décision d'inscription en formation.
- Le niveau d'atteinte des objectifs présentés dans le programme.
- La réponse de la formation aux attentes de la formation.
- La pédagogie mise en œuvre par l'intervenant.
- Le déroulement de la formation.
- L'appréciation globale du stagiaire.

Elle porte sur l'évaluation des savoirs constitutifs par un QCM en début et en fin de formation.

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire.

INTERVENANT

Avocat spécialisé dans le droit de la santé

DEMARCHE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap, il est possible de mettre en place un parcours spécifique d'aménagement de la formation. Contactez notre référent Handicap : **Mme Estelle LAVE** : estelle.lave@ifpvps.fr Tél. : **04 94 00 58 78**

401B, chemin des Plantades, 83130 La garde



Ce bâtiment est accessible à tous.

Du personnel est disponible à l'accueil afin de vous informer sur l'accessibilité du bâtiment et des services